

## Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 15 mars 2024

**Présents :** Brigitte Biernat, marjolaine Girault, Alain Croissy, Hubert Debedde, Claude Delemontez, Yannick Ghesquiere, Didier Mantz, Jean Christophe Monferran, Jean Michel Palliot.

### 9 présents soit neuf votants

Le maire demande avant d'ouvrir le conseil de rajouter 2 points, qui nécessitent une délibération, à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération pour les non-valeurs et une seconde pour l'engagement des travaux pour le café restaurant

Les conseillers acceptent, ces points sont donc rajoutés.

Le maire ouvre le conseil à 18h 00

Le secrétaire de séance est Alain Croissy

### 1- Vote du Compte Administratif (fonctionnement et investissement)

Pour ouvrir la présentation du Compte Administratif Alain Croissy expose les tableaux qui récapitulent et synthétisent les dépenses et les recettes, par ligne budgétaire de l'année 2023.

En utilisant le fichier du grand livre de notre comptabilité, chaque ligne de dépense (ou de recette), peut être décomposée et expliquée.

Nous avons cette année, en raison de la vente des deux maisons et des chaises et tables de la salle polyvalente, la sortie de ces équipements de notre budget de dépense, et une affectation en recette de ces éléments (puisque nous avons reçu le règlement correspondant).

Ces mouvements d'écriture ont entraîné des dépenses supérieures à notre estimation initiale. Mais qui sont compensées par des recettes supérieures (ce qui nous a permis de réaliser un résultat positif)

Il présente également le tableau qui développe le bilan du plan d'investissement de l'année 2023.

<i>Budget de FONCTIONNEMENT 20223</i>	
<b>Recettes de fonctionnement 2023</b>	
Atténuations de charges	5 265,92 €
Produits des services, domaine et ventes diverses	17 818,17 €
Impôts et taxes	171 663,00 €
Dotations, subventions et participations	97 441,37 €
Autres produits de gestion courante	24 633,81 €
Produits financiers	3,15 €
Produits exceptionnels	83500€ (vente des maisons bourg et face mairie)
Diff, sur réalisations (+) transférées en investissement	54 364,08 €
Résultat reporté ou anticipé	51 012,61 €
<b>Total des recettes de fonctionnement 2023</b>	<b>505 702,11 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement 2023</b>	
<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>
Charges à caractère général	93 946,74 €
Charges de personnel et frais assimilés	124 567,53 €
Atténuations de produits (FNGIR)	32 754,00 €
Autres charges de gestion courante	52 056,65 €
Charges financières	2 656,93 €
Charges exceptionnelles	137 864,08 €
Dotations provisions semi budgétaires	0,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2023</b>	<b>443 845,93 €</b>

Récapitulatif budget de fonctionnement 2023		
Total des recettes de fonctionnement	505 702,11 €	Résultat fonctionnement 2023 (à reporter sur le budget 2024)
Total des dépenses de fonctionnement	443 845,93 €	

Budget INVESTISSEMENT 2023			
Recettes 2023			
<b>Recettes (dont reliquat 2023, immobilisations, FCTVA)</b>		<b>Recettes (emprunts, subventions)</b>	
Affectation du résultat fonctionnement		Département	21 101,90 €
		DETR	14 066,84 €
Sortie patrimoine maisons, tables et chariot	137 864,08 €	Etat	12 896,00 €
FCTVA	20 498,51 €	Emprunt	30 000,00 €
<b>Total recettes investissement 2023</b>	<b>236 427,33 €</b>		
Dépenses 2023			
<b>Désignation</b>		<b>Dépenses</b>	
Route communale (Carrefour JEUDY)		40 191,00 €	
Brûleur herbe		3 420,00 €	
Aire de pétanque		8 412,00 €	
Table de la salle polyvalente		2 676,25 €	
Rembours emprunts (Maison, Tract, broyeur, aire de jeux,)		26 428,63 €	
Panneaux de signalisation		1 694,04 €	
Déficit Investissement 2022		15 326,87 €	
Moins-value tables et chariot		54 364,08 €	
<b>Total dépenses Investissement 2023</b>		<b>152 512,87 €</b>	
Récapitulatif investissement 2023			
Total recettes pour l'investissement =	236 427,33 €	Résultat investissement 2023 (à reporter sur le budget 2024)	
Total dépenses pour l'investissement =	152 512,87 €	83 914,46 €	

<b>Montant (investissement et fonctionnement) reporté sur budget 2024 :</b>	<b>145 770,64 €</b>
---	---------------------

Pour voter ce compte administratif (qui correspond bien au Compte de Gestion suivi par la trésorerie, le maire sort de la salle, et c'est le 1<sup>er</sup> adjoint qui procède au vote.

Validez-vous le Compte Administratif de l'année 2023.

**Votants 8 abstention 0, contre 0, pour 8**

**Le compte Administratif 2023 est validé à la majorité**

Le maire reprend sa place

## 2- Budget prévisionnel 2024

Alain Croissy présente ensuite le Budget Prévisionnel 2024 qui tient compte des différentes informations que nous connaissons.

Il précise que les montants des dépenses et des recettes seront inférieurs à celle de l'année passée car nous n'aurons pas le mouvement des ventes réalisées en 2023.

<b>Dépense de fonctionnement 2024</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Propositions 2024</b>
charge à caractère général	98 292,87 €
Charges de personnel et Frais assimilés	137 731,31 €
Atténuations de produits	32 754,00 €
Autres charges de gestion courante (inclus les non-valeurs)	66 531,00 €
Intérêts des emprunts et dettes	3 948,69 €
Charges exceptionnelles	- €
Provision pour factures impayées	100,00 €
Virement à la section d'investissement	16 085,54 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement estimées</b>	<b>355 443,41 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement 2024</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Prévisions 2024</b>
Produits des services, domaines et ventes	17 994,00 €
Impôts et taxes	175 591,00 €
Dotations, subventions et participations	88 999,23 €
Autres produits de gestion courante	11 003,00 €
Résultat reporté ou anticipé	61 856,18 €
<b>Total des recettes estimées</b>	<b>355 443,41 €</b>

<b>Investissements 2024</b>			
<b>Recettes prévisionnelles</b>		<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<i>Transfert de la section exploitation</i>	16 085,54 €	Routes communales	14 000,00 €
		Complexe rural	120 000,00 €
<i>Résultat investissement reporté</i>	83 914,46 €	Bâtiments administratifs	13 806,90 €
<i>FCTVA</i>	14 220,91 €	Armoire sécurisée	800,00 €
<i>DETR</i>	35 000,00 €	Remplacement cuisinière cantine	5 800,00 €
<i>Subvention département</i>	5 000,00 €	lavabo cantine	2 800,00 €
		Stores salle du conseil	1 200,00 €

		Chaises salle polyvalente	2 000,00 €
<i>sub région</i>	15 000,00 €	Mise aux normes Cimetière	8 000,00 €
<i>Emprunt</i>	30 000,00 €	Remboursements des emprunts (hors intérêts) (Maison, Tracteur, broyeur, aire de jeux,)	30 814,01 €
<b>Total recettes</b>	<b>199 220,91 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>199 220,91 €</b>

Validez-vous le budget prévisionnel de 2024.

**Votants 9 abstention 0, contre 0, pour 9**

**Le budget prévisionnel 2024 est validé à la majorité**

### **3- Personnel Communal**

#### a. Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie

Le maire souhaite rajouter certaines tâches administratives qu'il effectuait (l'urbanisme, l'état civil, etc.), à notre secrétaire. C'est pourquoi il envisage d'augmenter la durée hebdomadaire de son travail de 2h, la passant à 35h.

Validez-vous cette augmentation de 2h pour notre secrétaire de mairie

**Votants 9 abstention 1, contre 0, pour 8**

**L'augmentation du temps de travail de notre secrétaire de mairie est validée à la majorité**

#### b. Création de compte épargne pour les agents

La loi oblige les agents à prendre leurs congés pendant l'année civile, (dérogation jusqu'au 10 janvier de l'année N+1 pour les congés d'hiver). Mais en cas d'arrêt de travail important, il peut arriver que des congés d'une année ne puissent être pris en totalité (Sauf cumul important en fin d'année pouvant perturber le service). Il est donc important de pouvoir placer ces reliquats de congés sur un compte épargne temps qui permet ainsi à l'agent de conserver ses jours. Plusieurs possibilités pour les utiliser, les poser une autre année en complément de ses congés, faire une demande pour se les faire payer (en partie) mais au-delà de 15 jours conserver, ou les garder pour la retraite.

Chaque demande est sujette à la validation de la hiérarchie.

Validez-vous la création de comptes épargnes pour les agents de la commune

**Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9**

**La création d'un compte épargne temps pour chaque agent est validée à la majorité**

#### c. Demande de télétravail de la secrétaire

Notre secrétaire de mairie a sollicité le maire pour effectuer du télétravail. Elle souhaite une journée par semaine. La conséquence serait la fermeture de la mairie le vendredi. La majorité des conseillers, pense que cette fermeture n'est pas envisageable.

Validez-vous une journée de télétravail par semaine de notre secrétaire

**Votants 9, abstentions 2, contre 6, pour 1**

**La fermeture de la mairie une journée pour permettre à la secrétaire de faire du télétravail n'est pas validée.**

### **4- Convention du centre Social**

Une convention doit être signée avec le centre social afin de lui verser une adhésion

Cette convention permet de proposer des activités aux enfants dans le cadre de l'accueil de loisir. Cette convention a une durée de 3 ans (2024-2027)

Pour bénéficier des services proposés, la collectivité doit s'acquitter d'une adhésion annuelle fixée à 1.10 € par habitant et une participation de 0.80 € par heure et par enfant

Validez-vous la convention avec le centre Social

**Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9**

**La signature de la convention avec le centre social est validée à la majorité.**

## **5- Demande de Subvention**

Des demandes de subventions ont été adressées à la mairie.

- a. Deux associations de Viplaix (Les chasseurs de l'Arnon et l'Association AAPPMA Viplaix/Huriel) qui souhaitent être intégrées sur notre liste des associations municipales. Les conseillers proposent de verser 100€ à chaque association.

Validez-vous le versement d'une subvention de 100€ à ces deux associations (Chasseurs, et Pêcheurs)

***Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9***

***Les versements de subvention de 100€ pour l'association des chasseurs, et de 100€ pour l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Viplaix/Huriel sont validés à la majorité***

- b. Une association extérieure à notre commune, (APF France handicap), sollicite une subvention

Validez-vous le versement d'une subvention à cette association

***Votants 9, abstention 3, contre 5, pour 1***

***La demande de subvention pour APF France handicap est refusée***

- c. Association pour le développement de la culture à Chambérat (pour une manifestation exceptionnelle)

Les conseillers proposent de donner 100€ de subvention exceptionnelle pour cet évènement.

***Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9***

***La demande de subvention d'un montant de 100€ pour l'Association pour le développement de la culture à Chambérat est acceptée à la majorité***

## **6- Validation des devis pour la solidarité**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu l'autorisation d'engager, avec la subvention de la Solidarité du Conseil départemental, les travaux, qui sont les suivants :

1. Cuisine de la cantine
  - a. Remplacement de l'évier par une plonge par l'entreprise Ludovic Bernard pour un montant de 2 722.80€ TTC
  - b. Acquisition d'un nouveau fourneau par l'entreprise Ludovic Bernard pour un montant de 5 808.60€ TTC
2. Achat de chaises pour la salle polyvalente par l'entreprise Connat et Valco pour un montant de 1 959.84€ TTC
3. Achat d'un coffre Antifeu pour la protection des dossiers d'état civil par l'entreprise Coffre-fort Plus pour un montant de 771.50€ TTC
4. Pose de stores vénitiens dans la salle du conseil par l'entreprise Auriche Menuiserie pour un montant de 1 052.35€ TTC

***Acceptez-vous que le maire signe les devis pour engager ces travaux***

***Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9***

Le conseil autorise, le maire à signer les devis des travaux des artisans.

## **7- Convention ENEDIS**

Le maire informe le conseil municipal de l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité au Lieu-dit Le Moulin d'Ores par ENEDIS. Celui-ci étant placé sur le chemin communal une convention doit être signée. La commune recevra une indemnisation forfaitaire de 156€.

***Acceptez-vous l'implantation de ce poste électrique***

***Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9***

## **8- Amendes de police**

Le maire informe le conseil municipal de vouloir acquérir des panneaux pour la signalisation des lieux dits.

Pour cela, nous pouvons obtenir une subvention du Conseil départemental de la répartition du produit des Amendes de police qui est de 20%

Le devis est de 1 151.60€ HT de la Société Signanet

**Acceptez-vous que le maire demande la subvention**

**Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9.**

## **9- Délibération pour les Non-Valeurs**

Le maire informe que des factures impayées provenant de divers créiteurs (depuis plusieurs années), (7 433.93€), doivent être prises en charges par la commune.

La trésorerie étalera les règlements sur deux années, 3 281€ de non-valeur sur le budget 2024 et le reste sur le budget 2025.

**Acceptez-vous le règlement de ces non-valeurs sur les deux exercices financiers (2024 et 2025)**

**Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9.**

## **10- Validation du début de travaux pour le café restaurant**

Pour engager les travaux du complexe rural (sous réserve de l'accord des subventions), il est nécessaire d'avoir la validation du conseil municipal. Le budget de dépense, de ces travaux, est bien inscrit sur le budget 2024.

**Autorisez-vous l'engagement des travaux du complexe rural sous réserve de l'obtention des subventions**

**Votants 9, abstention 0, contre 0, pour 9.**

## **11- Bulletin municipal**

Didier fait la présentation du bulletin municipal aux conseillers afin de le valider pour donner le Bon à tirer vers l'imprimeur.

## **12- Infos**

Le maire donne quelques informations

- Sur un des loyers impayés la dette restant à la charge du locataire est de 2 001.47€, une aide du conseil départemental de 1 000€ va nous être versée.  
Le reste dû est de 1001.47€, la trésorerie va établir un échéancier au locataire pour rembourser le solde
- Notre agent technique va se faire opérer le 17 avril 2024.
- Un administré désire acheter le jardin communal, route de St Palais, le conseil accepte de vendre ce jardin et demande au maire de proposer à l'administré un prix de vente
- Les propriétaires du garage, route de Chambérat ont informé le maire de la vente de celui-ci pour un montant de 18 000€ (hors frais de notaire). Le conseil souhaite attendre une proposition plus basse du propriétaire.

## **13- Divers**

- Didier précise qu'il serait judicieux d'engager une mise en péril au propriétaire de la maison au bout de la rue principale (au carrefour de la Grande Croix). En effet, la toiture est percée côté pignon vers la rue et risque de tomber sur la chaussée.
- Il demande également que la porte de l'agence postale soit repeinte et qu'un panneau permettant de placer des affiches d'information soit mise en place.

- Brigitte et Marjolaine demandent que la commune achète des guirlandes lumineuses et des décorations en quantité suffisantes afin de décorer le bourg pour Noël prochain. Cette dépense a bien été prise en compte sur le budget 2024.

•  
*La séance est levée à 20h00*

Présents	Elus	Signature	Nom de la délibération.	Numéro de la délibération
Oui	Jean Michel PALLIOT			DEL202403150012 à DEL202403150021
Oui	Alain CROISSY			
Oui	Didier MANTZ			
Oui	Brigitte BIERNAT			
Oui	Marjolaine GIRAULT			
Oui	Hubert DEBEDDE			
Oui	Claude DELEMONTÉZ			
Oui	Yannick GHESQUIERE			
Oui	Jean Christophe MONFERRAN			